

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

27 mars 2011 – N° 71 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 et 2 = - Crucifix et CE.
- P 4 = - Qui sont M. Onfray ? suite
- Exposition dessins satiriques.
- P 5 = - Conférence sur la laïcité – 8 avril - Espace J. Rostand.

CRUCIFIX et COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Vendredi 18 mars 2011, siégeant en appel, la Commission européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a autorisé les crucifix dans les écoles italiennes. Les 17 membres de la Grande chambre de la CEDH ont désavoué leurs sept collègues de première instance par 15 voix contre 2. En novembre 2009, la Cour de Strasbourg avait, suite à la plainte d'une mère d'élèves de la région de Padoue, Mme Lautsi, estimé que la présence de crucifix sur les murs d'une école publique était "*contraire au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions*" et "*au droit des enfants à la liberté de religion et de pensée*".

Que s'est-il donc passé depuis cette décision de novembre 2009, qui puisse expliquer pareil revirement et justifier semblable désaveu ?

Cela arrive parfois, indique-t-on benoîtement dans les cercles autorisés du parlement européen, et ces mêmes cercles jurent leurs grands dieux qu'« *il n'y a eu aucun lobbying envers la Cour qui a jugé selon les grands principes de la Convention* »¹

C'est l'évidence même ! Qui aurait pu penser le contraire ?

Nul besoin de lobbying, en effet, puisque l'Europe est de conception vaticane. Mais alors que signifiait le premier jugement ?

En novembre 2009, le problème de la pédophilie des prêtres bat son plein, la pression monte qui s'exerce sur le Vatican. Après la reddition en bonne et due forme, la capitulation en rase campagne que représentait l'encyclique "Caritas in veritate" de l'été 2009, le Capital n'avait pas encore fini de faire payer à Ratzinger sa tentative de prendre quelque distance avec l'impérialisme afin de préserver l'Eglise² au cas où... C'est pourquoi sans doute, en novembre, la Cour de Strasbourg, laissant librement jouer les forces antagonistes en son sein, avait encore enfoncé le clou en "*concluant à l'unanimité à la violation de l'article 2 du protocole 1 (droit à l'instruction) conjointement avec l'article 9 de la convention (liberté de pensée, de conscience et de religion)*". Elle avait de plus et afin que nul n'en ignore "*alloué 5000 euros à la requérante pour dommage moral*."³

Le Vatican avait osé invoquer les mânes de Marx, Engels et Lénine, on lui avait opposé la « *liberté de pensée, de conscience et de religion* », afin de bien lui montrer que sur ce terrain-là, il y avait place pour deux, qu'on pouvait aller très loin si nécessaire et le punir par où il avait péché. L'Eglise avait, d'ailleurs, fort bien compris le message et fait le dos rond en attendant des jours meilleurs.

De mea culpa en mea maxima culpa, de palinodies en rétractations, d'offres de service en actes (bien réels) de contrition⁴, notre Joseph international a fini par obtenir le pardon du Seigneur des marchés, ce qui s'est concrètement traduit dans ce revirement, cette volte-face de la Commission européenne des Droits de l'Homme. L'une des dernières manifestations de soumission du Vatican fut le Motu Proprio du 30 décembre 2010, dans lequel le Saint Siège reconnaît le caractère "*approprié des principes juridiques et des instruments dont la communauté internationale se dote pour être capable d'empêcher et de prévenir*

¹ Nouvelobs.com - 2011/03/20-04:16:12

² Voir encyclique Spe salvi du 30 novembre 2007.

³ AFP - 03 - 11 - 09

⁴ De Motu Proprio en Lettres apostoliques, le pape a multiplié les actes d'allégeance à la puissance temporelle qu'il avait offensée.

les phénomènes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme⁵." Ajoutant " Le Saint Siège approuve cet engagement et décide d'adopter ces lois en ce qui le concerne dans l'utilisation des ressources matérielles qui servent à mener à bien les missions et les devoirs de la Cité du Vatican." Tout ceci, "dans le cadre et la mise en oeuvre de la Convention Monétaire entre l'État de la Cité du Vatican et l'Union Européenne du 17 décembre 2009".

Ainsi, la boucle était bouclée. Quelques semaines plus tard la CEDH tranchait la question des crucifix en faveur du Vatican...

Joseph avait beaucoup péché, il lui a été beaucoup pardonné, à charge pour lui de ne plus s'aventurer sur ce terrain.

Mon cher Joseph, lui a-t-il été suggéré, occupe-toi de « la Passion, la mort et la Résurrection de Jésus », tu verras, c'est passionnant et ça au moins, c'est sans danger. Le cher Joseph a obtempéré et en moins d'un an il a publié un livre d'entretiens : Lumière du monde, qui fut un petit succès de librairie au regard de la personnalité de son auteur⁶, puis le 10 mars dernier un puissant volume de catéchèse érudite : Jésus de Nazareth, dans lequel de surcroît, il réaffirme son allégeance à la puissance israëlo-américaine : "Ainsi son rejet réaffirmé de la notion de « peuple décide », accolé au peuple juif dans son ensemble, a valu à Benoît XVI les « félicitations » du premier ministre israélien et du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF)..."⁷

Que ne ferait-on pas pour se faire pardonner !

L'arrêt de la Commission présente, par ailleurs, un aspect qui prêterait à sourire s'il ne s'agissait d'une question aussi grave, à moins que ce ne soit pure provocation : "s'il faut voir avant tout un symbole religieux dans le crucifix, il n'y a pas d'élément attestant de l'éventuelle influence que l'exposition d'un symbole de cette nature sur des murs de salle de classe pourrait avoir sur les élèves".

On se demande bien pourquoi, alors et conformément à une loi de Mussolini qui n'a jamais été abrogée, quel que fût le gouvernement au pouvoir, le Vatican a fait des pieds et des mains pour obtenir que le crucifix continue à être présent sur les murs des classes des écoles publiques...

Simple question d'esthétique sans doute !



Communiqué de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

Membre de l'Union Internationale Humaniste et Laïque (IHEU)

10/12 rue des Fossés-St-Jacques 75005 Paris

Tel : 01.46.34.21.50 – Fax : 01.46.34.21.84 – Courriel : Libre.Pensee@wanadoo.fr

COMMUNIQUE

La Cour européenne des Droits de l'Homme autorise les crucifix dans les écoles publiques !

La «Grande chambre», instance d'appel de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, saisie par le gouvernement Berlusconi, vient, le 18 mars 2011, de donner raison à l'État italien qui entend continuer à imposer la présence de crucifix dans les écoles publiques de la péninsule. Cette affaire est connue comme le «cas Lautsi» du nom de la mère de famille qui avait engagé l'action devant les tribunaux italiens

Contre elle, s'étaient ligués : l'Église catholique, mais aussi, notamment, les gouvernements grec (socialiste) et chypriote (communiste), la Russie de Poutine et Medvedev... et Monaco, désireux de défendre les «racines chrétiennes» de l'Europe. Plusieurs laïques s'étaient portés aux côtés de la famille Lautsi dans cette affaire, pour que ce tribunal européen compétent en matière de «droits de l'homme» défende enfin la laïcité, comme un premier jugement le laissait espérer aux plaignants. Mais aucun article de la convention européenne des droits de l'homme ne garantit la laïcité et les gouvernements cléricaux ont gagné. Et le Vatican aussi.

Car au-delà du cas Lautsi, la CEDH a fixé sa doctrine et sa jurisprudence, comme s'en félicite le «Saint-Siège» qui, le jour même, crie victoire et donne toute la portée du jugement : «Il est donc reconnu à un niveau juridique international et de grande autorité que la culture des droits de l'homme ne doit pas

⁵ Si ce n'est pas clair, vous pouvez demander à MAM ce qu'il faut entendre par terrorisme...

⁶ Lumière du monde - Bayard, 2010 - vendu en France, "fille aînée de l'Église" (dixit M. Onfray), à 80 000 exemplaires seulement.

⁷ Stéphanie Le Bars Le Monde - Article publié le 11 Mars 2011.

être mise en contradiction avec les fondements religieux de la civilisation européenne à laquelle le christianisme a apporté une contribution essentielle». Subsidiarité, identité nationale et pays de tradition chrétienne

Mais ce jugement a été rédigé dans un esprit de reconquête et le communiqué poursuit : «La Cour reconnaît également qu'en vertu du principe de subsidiarité, il doit être garanti à chaque pays une marge d'appréciation quant à la valeur de symboles religieux dans leur propre histoire culturelle et dans leur identité nationale.»

Le texte du bureau de presse du Vatican souligne également l'appréciation de la Cour selon laquelle l'exposition d'un crucifix n'est pas «endoctrinement», mais «expression de l'identité culturelle et religieuse des pays de tradition chrétienne», ce qui constitue la création d'une nouvelle catégorie juridique destinée à être opposée à toutes les revendications laïques.

Cela met du même coup en évidence le contenu réel de «l'enseignement du fait religieux à l'école». Ainsi, une juridiction de l'Europe vaticane confirme que les libres penseurs de 1869, réunis à Naples lors du premier congrès international des libres penseurs avaient raison lorsqu'ils adoptaient une déclaration de principe qui disait notamment face à la Rome cléricale : «Les signataires... proclament la libre raison en face de l'autorité religieuse ; l'indépendance de l'homme en face du despotisme de l'Église et de l'État... la nécessité de l'abolition de toute Église officielle. Ils affirment la nécessité de l'instruction en dehors de toute intervention religieuse...»

Ces principes n'ont rien perdu de leur actualité au moment où les libres penseurs de 2011 préparent un nouveau congrès international qui se réunira à Oslo le 10 août 2011.

Pour la Séparation des Églises et de l'État dans chaque pays !

Contre l'Europe vaticane !

Renseignements et inscriptions : <http://cilalp.org>

Paris, le 24 mars 2011



QUI SONT Michel ONFRAY ? (suite... et probablement pas fin ! Hélas !)

« Et le vin dans la religion? »

MO: Je me place dans une perspective historique, le christianisme est un moment dans l'histoire. Il y a eu du pré-christianisme, il y aura du post-christianisme. Le christianisme réactive un certain nombre de mythes païens, les grottes préhistoriques sont tournées vers le soleil, elles prennent en considération le cosmos, puis viennent les temples, et les églises sur ces mêmes lieux. Un certain nombre de filiations sont très claires, le vin était dans une perspective panthéiste, le sang de la nature, on recycle tout cela dans l'eucharistie. Grâce à la récupération chrétienne du vin païen, nous sommes dans une culture du vin. Quand nous buvons aujourd'hui un vin, comme dit Jean-Paul, désacralisé, nous sommes des héritiers du christianisme. Quand nous buvons un verre de vin, on le doit à vingt siècles de civilisation chrétienne qui ont porté le vin comme une chose essentielle. Il faut rendre grâce au christianisme d'avoir rendu possible la civilisation du vin qui est la nôtre aujourd'hui. »⁸

La réponse de M. Onfray à la question bien préparée du journaliste, s'ouvre sur une banalité, un poncif devenu tel au moins depuis deux siècles : Rien n'est immuable, « tout ce qui existe mérite de périr »⁹. Ce sont, là, les apports de la science moderne dont l'Église a bien été forcée de convenir en dépit d'une longue et âpre résistance. La notion d'immuabilité a volé en éclats sous les coups de boutoirs des Hegel, Darwin, Fierbach, Engels et quelques autres.

Comme l'on voit, ce que M. Onfray présente comme une audace, la découverte d'un esprit profond et révolutionnaire qui ne recule devant rien, a près de deux siècles d'existence.

⁸ M. Onfray – Entretien – Le Monde magazine N° 80 – 26 mars 2011.

⁹ Engels – L. Fierbach : à propos de la dialectique de Hegel : « La thèse de la rationalité de tout le réel se résout, selon toutes les règles de la dialectique hégélienne, en cette autre : Tout ce qui existe mérite de périr. »

Cependant ce truisme a une fonction. En fait, il est là pour donner du crédit à ce qui suit. Dans la seconde partie du texte, M. Onfray fait le panégyrique du christianisme qu'il présente à ses lecteurs comme le fauteur d'une civilisation épicurienne. Si ! Si !

Et il fonde son raisonnement sur une fourberie, une véritable escroquerie : « *l'eucharistie [serait] la récupération chrétienne du vin païen.* » Rien de moins ! Et il faut bien tout le crédit que le lecteur peut accorder à un athée grand teint comme M. Onfray pour qu'il avale cette hostie falsifiée¹⁰. De là l'utilité du truisme...

Car l'eucharistie, si elle est bien recyclage, l'est de rituels très anciens qui ont beaucoup plus à voir avec le cannibalisme qu'avec le vin, même pris « *dans une perspective panthéiste.* » Dans ces rites progressivement civilisés, aseptisés, si le vin a commencé à jouer un rôle, c'est, du fait de sa couleur, celui de substitut au sang bien réel des victimes égorgées lors des anciens sacrifices humains, en aucun cas il n'a été choisi pour sa valeur hédoniste, comme voudrait le faire croire M. Onfray.

Il est certes, beaucoup plus valorisant pour l'Eglise d'inscrire son action dans la tradition poétique du vin de fête que dans celle de l'anthropophagie... Et M. Onfray jouant de sa notoriété et de son aura d'athée au dessus de tout soupçon, apporte sa petite pierre à l'édifice en déclarant que le christianisme a fait la promotion du vin et d'une civilisation riante alors qu'il s'agit exactement de l'inverse, le christianisme fait sa propre promotion sur le dos du vin et ce qu'il représente comme source de plaisirs conviviaux.

Cependant, de tout ce fatras de banalités, de propos fallacieux, de contre-vérités et de vrais mensonges, on peut extraire une petite vérité. M. Onfray a raison quand il conclut : « *Il faut rendre grâce au christianisme...* », encore faut-il préciser et apporter quelque correction. Si quelqu'un doit remercier le christianisme, c'est M. Onfray, et pas seulement pour le vin car il lui doit aussi le pain, non pas le pain amer de l'homme exploité, mais le pain blanc de l'intellectuel qui, toute honte bue, s'est mis au service d'une institution réactionnaire mais puissante comme l'Eglise apostolique et romaine...

Hier Onfray affirmait sans rire que la France était, qu'on le veuille ou non, la fille aînée de l'Eglise, et aujourd'hui c'est à un vrai marché de dupes que Messieurs Onfray convient leurs lecteurs : « *Nous vous accordons l'évolution, reconnaissons ensemble l'apport irremplaçable du christianisme à la culture, la civilisation et l'hédonisme.* »

Et d'illustrer les propos de Sarkozy sur « *l'immense héritage* » que l'on doit à l'Eglise ainsi que ceux du cardinal Lombardi après la victoire du Vatican à la CEDH¹¹ ; coup double en quelque sorte !

Que voilà de la grande, de la belle, de la saine philo que celle qui postule que le christianisme - qui n'est pas éternel - a apporté à la société humaine la gouleyante « *civilisation du vin.* » Ça nous change quand même un peu des bûchers de l'Inquisition. Il faudra en parler à Giordano Bruno ou à Giulio Cesare Vanini.

Décidément, Messieurs Onfray ont beaucoup de savoir-faire à défaut de talent !

En vérité, je vous le dis, Michel, qui n'en finit pas de payer sa dette, a bien lavé les pieds de son seigneur.

.....

Bientôt à Saumur se tiendra une exposition de dessins satiriques qui ont été publiés dans la revue de la Libre Pensée : "La Calotte", entre les années 1930 et aujourd'hui. En voici un autre exemple qui date de 1956 :

.....

Et n'oubliez pas...

¹⁰ Allusion à l'ouvrage : « *De la falsification des substances sacramentelles* » R. P. F. Pie-Marie Rouard de Card – Paris 1856.

¹¹ Déclaration du Vatican : « [...] la civilisation européenne à laquelle le christianisme a apporté une contribution essentielle. »

• CONFÉRENCE SUR LA LAÏCITÉ

- Vendredi 8 avril 2011- 20H 30 –

Espace Jean Rostand rue Emmanuel Clairefond Saumur

Informez vos amis, voisins et proches. Invitez largement autour de vous. La question de la laïcité est au cœur du débat public aujourd’hui. Il faut essayer de clarifier les choses.



• Site LP Saumur: “lalibrepensee.com”. A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

• Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d’adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :

A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire